Chaînes alimentaires courtes de proximité pour une alimentation durable

rmt Alimentation locale

Circuits courts alimentaires et Politique Agricole Commune (PAC) : état des lieux et perspectives

Contribution du RMT Alimentation locale

Y. Chiffoleau (INRA), S. Millet-Amrani (INRA), coord.

Journée d'échange autour de la PAC, INRA, Paris, 25 Janvier 2018

RÉSEAU CIVAM CAMPAGNES VIVANTES

INRA SCIENCE & IMPACT

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Données de cadrage : le renouveau des circuits courts en France

- **Vente directe inscrite dans l'histoire de l'agriculture et des territoires** mais réduite à une activité de diversification jusque dans la période récente

- **Regain d'intérêt pour les « circuits courts »** depuis la fin des années 1990 (crise de la vache folle, AMAP, crise agricole…) et **mise à l'agenda politique** : définition officielle 2009 (0 à 1 intermédiaire) et plan d'action (« Plan Barnier »)

- **Un foisonnement d'initiatives (innovantes) dans les territoires**, avec le soutien croissant des collectivités territoriales → analyse depuis 2005

Données de cadrage : la diversité des « circuits courts »

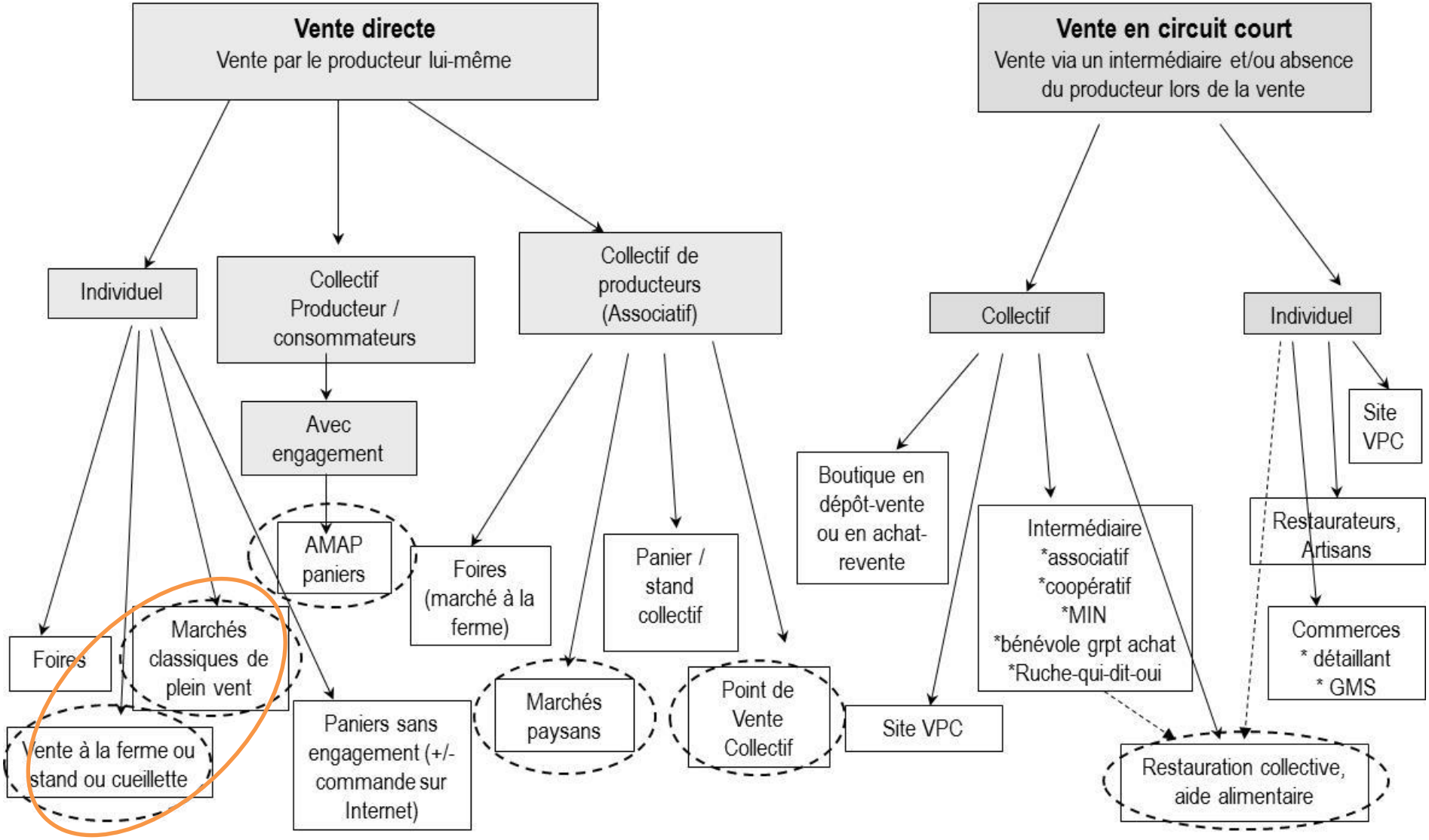

Source : Chiffoleau, 2007, 2016

Données de cadrage et tendances

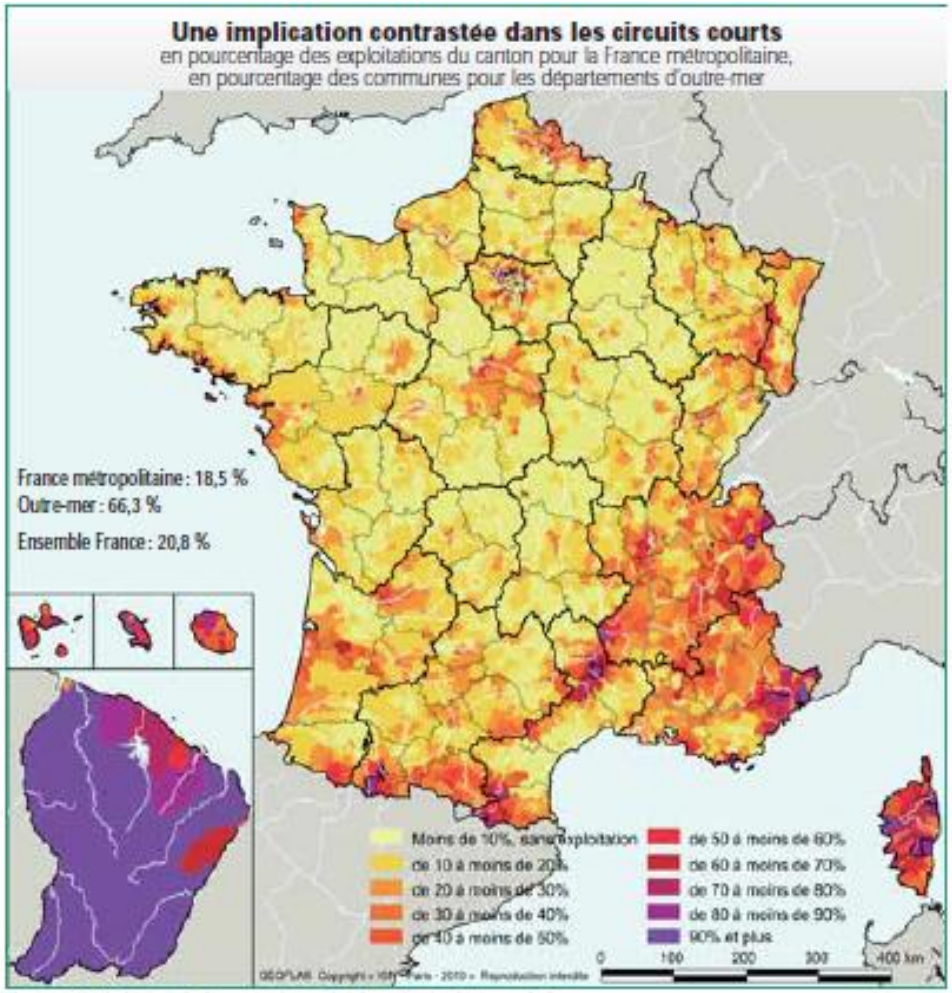

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010 - résultats provisoires

2010 : filières en circuits courts (RA)

Miel
Fruits et légumes
Fromages de chèvre

+

Viande bovine
Produits laitiers
Céréales…

-

2017 : transformation et vente de produits transformés en forte croissance dans les CP

Données de cadrage et tendances

❑ Producteurs

- 1 exploitation sur 5 en CC (RA 2010)
- Pour 40%, CC > 75% du chiffre d'affaires ; pour 30%, < 10% (RA 2010)
- Fermes plus petites, représentant plus de main d'œuvre (RA 2010)
- Une part importante, parfois majeure des projets d'installation aidée/non aidée (ex. maraîchage)
- Recherche de diversification dans l'« agriculture du milieu »
- Développement des projets collectifs et de la transformation des produits hors AOP/IGP
- Appui sur NTIC, nouveaux métiers, nouveaux services

Données de cadrage et tendances

❑ Consommateurs

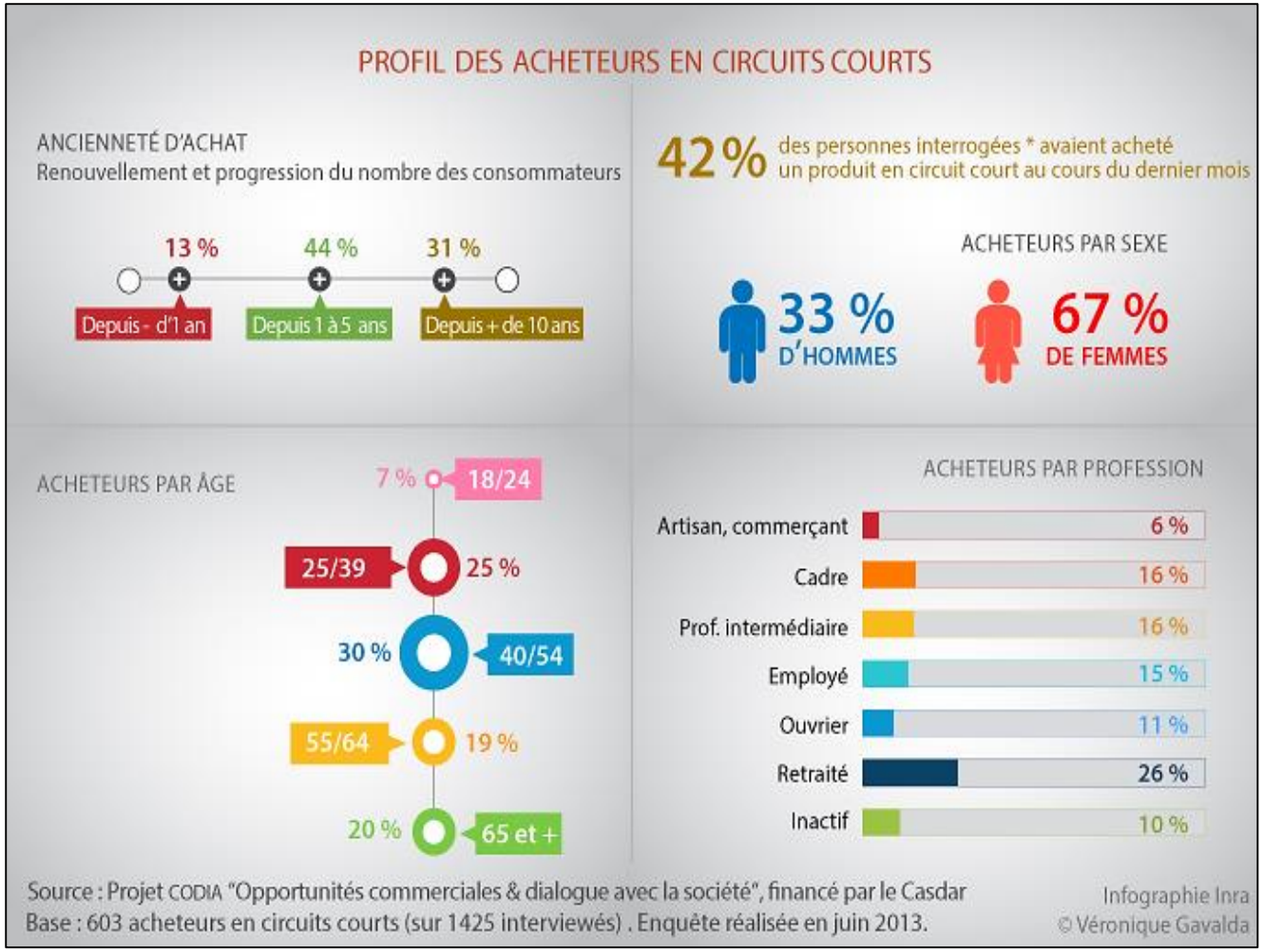

2013 : 10% des achats alimentaires
(Projet Casdar CODIA)

(Avis Ademe, 2012, 6-7%, mais issu de données CREDOC 2009 sur les circuits les plus fréquentés)

2017 : démocratisation; attentes santé, environnement, transparence-lien social, économie locale

Circuits courts et politiques publiques

❑ Politiques nationales

- Plan Barnier
- Loi de modernisation agricole
- Loi d'Avenir
- Programme National pour l'Alimentation

❑ Politiques régionales, locales

Implication croissante des villes

❑ Politiques européennes

- PAC
- FSE

Circuits courts et PAC

- **Expertise des chercheurs INRA**

- **Travaux de CAPeye**
  - Synthèse sur le rôle de la PAC dans l'agriculture urbaine et l'alimentation durable des villes (collaboration Montpellier SupAgo, APCA, Terres en villes)
  - Témoignages de producteurs (vidéos)

- **Consultation des membres du RMT Alimentation locale et dans les réseaux partenariaux**
  - Une dizaine de contributions
  - Issues d'acteurs très divers : réseau Civam, Chambres d'agriculture, IDELE, Fondation Avril, Confédération paysanne…

Les circuits courts : une contribution transversale aux objectifs de la PAC

Autosuffisance alimentaire + accès à une alimentation de qualité	- Produits frais, de qualité, plus nutritifs + contribuent à un changement de pratiques alimentaires (Chiffoleau et al. 2017) - Répond à une demande des consommateurs, préoccupations sociétales (Murdoch et al. 2000) + manque d'offre locale et en circuits courts - Relance/maintien de la filière F&L France ? - Confiance, crise sanitaire etc… (Hérault-Fournier et al. 2012; Costa 2015) - Accessibilité : comparaison des prix sur la commune de Grabels
Revenu des agriculteurs et prix stable + renouvellement des générations	- Récupération de la VA mais grande variabilité des revenus (projet RCC) - Moins d'endettement, apport de trésorerie (Le Caro 2006) - Baisse des risques sur les prix et la production (Verhaegen et Van Huylenbroeck 2001) - Majorité des nouveaux installés en CC - Concerne petite agriculture + agriculture du milieu => PAC plus juste
Développement des zones rurales	- Création de lien social, animation, tourisme, patrimoine - Renforcement de la coopération entre producteurs (Chiffoleau 2009) - Développement économique des territoires (LM3, projet LOCCATERRE ; Bouroullec et al., 2014, Renting et al., 2003) - Création d'emplois agricoles et non agricoles (projet Magpro)
Préservation de l'environnement	- CC et écologisation des pratiques (Aubert and Enjolras 2016, Lamine 2011, Torres et al. 2017) + favorise l'installation en AB - Diversification des productions agricoles sur les territoires - Biodiversité cultivée et races locales (projet RCC, Praly 2010, Bressoud 2009) - Controverse sur l'impact carbone lié au transport (ADEME 2017, Edwards-Jones 2008, Gonçalves et Zeroual 2014) - Moins de gaspillage et de stockage (Berger 2013) - Maintien des terres en périurbain (Baysse-Lainé et Perrin 2017)

Réforme 2014-2020 : le FEADER en faveur des CC

- **Règlement EU N°1305/2013 (FEADER)**

Article 5 - Priorités de l'Union pour le développement rural : « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles […] en mettant l'accent sur […] l'amélioration de la compétitivité des producteurs primaires en intégrant mieux la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles et par le biais de la promotion des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts […] » (art 5, 3) a))

Article 7 – Sous-programmes thématiques : « Les taux d'aides […] peuvent être augmentés de 10 points de % supplémentaires dans le cas des opérations bénéficiant d'un soutien au titre des sous-programmes thématiques concernant les petites exploitations, les circuits d'approvisionnement courts […]. » (art 7, 3.)

Article 35 – Coopération : « Encourager […] la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place et du développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux » (art 35, 2. d))

- **Principales mesures mobilisables dans le PNDAR (FR)**

- **Mesure 1.2** : Projets de démonstration et actions d'information
- **Mesure 4.2** : Investissements dans les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles
- **Mesure 16.2** : Accompagnement des projets collectifs innovants (Groupes opérationnels PEI)
- **Mesure 16.4** : Aide à la coopération entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place et du développement de circuits d'approvisionnement courts
- **Mesure 19** : Programme Leader

Fonds FEADER pour la France 2014-2020= 11,4 milliards d'euros.

Analyse des PDRR: quels moyens existent?

Région	Mesures						
	M04 - Investissements physiques (Art.17)			M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (art.19)		M16 - Coopération (art.35)	
	4.1 - Aide aux investissements dans les exploitations agricoles	4.2 Aide aux investissements pour la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles	4.3 - Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie	6.1 - Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs: modulation DJA dans le contexte PU	6.4 - Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non-agricoles	16.4 - Aide à la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place et du développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux	16.7 - Aide à la mise en œuvre de stratégies locales de développement (autres que DLAL)
Alsace							
Basse - Normandie							
Bretagne							
Île-de-France							
Languedoc-Roussillon							
Nord-Pas-de-Calais							
Provence-Alpes-Côte d'Azur							
Rhône-Alpes							

Légende:

- Soutien des exploitations
- Soutien des filières
- Protection / gestion du foncier
- Aide à l'installation
- Aide à la diversification
- Projet de territoire

Source CAPeye, sept. 2016

Limites des soutiens actuels pour le développement des CC

- Pas de mesures spécifiques aux circuits courts
- Mesures non contraignantes et facultatives, activées selon les Régions
- Moyens financiers limités (ex. mesure 1.2 : max 10 000 euros/structure), délais de paiement (2 ans minimum)
- Taille des projets, planchers
- Ne répond pas à un certain nombre de besoins :
  - Au niveau des exploitations agricoles
    - Soutien à l'emploi
    - Formation à la commercialisation, adaptation de la production
    - Mise en valeur des produits et communication
  - Au niveau de la structuration des marchés en CC
    - Optimisation de la logistique (dans le cas où 1 intermédiaire)
    - Coopération territoriale pour l'approvisionnement local et en CC
    - Identification des produits en CC

NB. Définition européenne du CC différente de celle de la France : « des circuits d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs » (Commission européenne, 2011, révisé par le Parlement européen, 2013)

Circuits courts et nouvelle PAC : quelles pistes ?

(Propositions non spécifiques aux circuits courts)

- Mieux faire connaître mesures activables
- Financement plus conséquent et plus rapide
- Règles de co-financement à assouplir
- Instruction plus simple, contrôles adaptés au regard du soutien consenti

(Propositions spécifiques aux circuits courts)

- Revoir définition CC vers CCP mais en imposant a minima transparence sur prix payés aux producteurs, c'est-à-dire soutien normatif autant (voire plus) que financier
- Soutenir au titre des emplois créés/maintenus et de la fourniture de services (alimentation, environnement)
- Supprimer le plancher pour l'accès au financement (investissements) tout en plafonnant taille pour garder des projets adaptés aux enjeux des territoires
- Mettre en place un comité de décision/sélection pluriacteurs à l'échelle des Régions et/ou un cadrage national
- Activer/renforcer sous-programme thématique circuits courts (paquet de mesures)
- Renforcer accompagnement GIEE et GO en les fléchant davantage vers CCP
- Mettre en place un soutien aux exploitations de type aide à l'AB
- Permettre accès aux cotisants solidaires et exploitants à titre secondaire
- Renforcer l'accompagnement des producteurs vers les CCP : accompagnement technique et économique, aide à l'investissement matériel et immatériel (site internet, communication)
- Soutenir achat matériel d'occasion, autoconstruction souvent inclus dans développement des CC
- Soutenir les carreaux de producteurs des MIN (logistique et services)
- Proposer un soutien logistique et financier à la RHD en appro local et en CC
- Envisager un ICHPU = Indemnité Compensation Handicap PériUrbain car contraintes supplémentaires

(Positions différentes relevées au sein du RMT Alimentation locale)

- Positions en faveur d'une suppression de la PAC vs. en faveur d'une réforme vers une Politique agricole et alimentaire commune (PAAC), avec un co-pilotage interministériel (santé, transition, DD)
- Positions en faveur du soutien à des initiatives individuelles vs. en faveur d'initiatives collectives
- Positions en faveur de renforcer/réserver soutien à des structures gouvernées par des producteurs , de structuration de filières vs. en faveur de projets multi-acteurs territoriaux, selon le modèle des PAT (gestion partagée) = soutien aux CC de proximité avec un/deux intermédiaire(s) = élargissement des bénéficiaires de la PAC = renforcer/élargir contribution du 2ème pilier au développement rural et pas seulement à destination d'agriculteurs